

Délibération n°D20240090

Rapporteur : Marie-Hélène SCOTTI

Service : Education et Citoyenneté

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

CLASSES DE DÉCOUVERTE PARTICIPATION COMMUNALE

VU la délibération du conseil municipal n° D20220060 en date du 30 juin 2022, définissant les conditions d'attribution de la participation communale aux classes de découverte ainsi que son montant ;

VU la demande de l'école maternelle René DESMAISON (3 classes), relative à une sortie culturelle à savoir une sortie scolaire « à la forêt du vignoble » à BEAUPOUYET, qui s'est déroulée le 27 juin 2024, pour toutes les classes pour un effectif de 59 élèves ;

VU la demande de l'école maternelle Suzanne LACORRE (3 classes), relative à une sortie culturelle à savoir une sortie scolaire « au Château de Bridoire » à RIBAGNAC qui s'est déroulée le 31 mai 2024, pour toutes les classes pour un effectif de 54 élèves ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 16 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les montants forfaitaires de la participation communale, arrêtés en fonction du nombre de classes dans l'école sollicitant son versement ;

CONSIDÉRANT que chaque école maternelle et élémentaire publique de BERGERAC peut prétendre à une subvention afin d'effectuer des classes de découverte ;

CONSIDÉRANT que la participation communale est répartie de la façon suivante :

- École composée de 1 à 3 classes :attribution tous les ans d'une subvention de 230 euros.
- École composée de 4 à 5 classes :attribution tous les ans d'une subvention de 280 euros.
- École composée d'au moins 6 classes : . .attribution tous les ans d'une subvention de 310 euros.

CONSIDÉRANT que ces écoles remplissent les conditions d'obtention de cette subvention, et considérant que cette dépense (460 €) peut être imputée sur la ligne budgétaire 65-65748-288, gérée par le Service éducation et citoyenneté de la Ville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER**, dans le cadre des classes de découverte, pour l'année scolaire 2023-2024, la participation communale à l'école maternelle René DESMAISON pour un montant de 230 € et à l'école maternelle Suzanne LACORRE pour un montant de 230 € ;
- **D'IMPUTER** cette dépense sur la ligne comptable 65-65748-288 gérée par le Service éducation et citoyenneté de la Ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la participation communale pour cette école.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir).

6 abstentions : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD